

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 23 Septembre (23/09/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

**ETAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Michèle AJELLO DUGUE est nommée secrétaire de séance.

**23 – 23 Septembre 2016**

**OPAH – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS M. ET MME EL MOUDDEN AICHA**

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

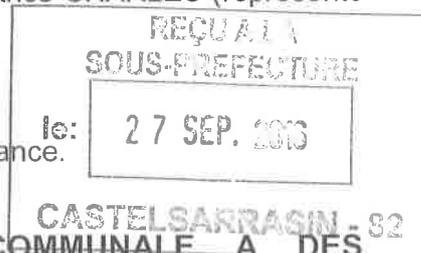
**VU** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

**VU** la délibération n° 11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

**VU** la délibération n° 28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

**VU** la délibération n° 5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention,

**VU** la convention d'opération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Moissac signée le 21 mars 2012, par la commune de Moissac, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne, la Région Midi-Pyrénées;



**VU** la délibération n° 25 du 15 décembre 2015 portant opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH): animation du dispositif, affermissement tranche conditionnelle 5 (dernière année),

**VU** la demande de subvention en date du 05/07/2016 de Mme EL MOUDDEN AICHA propriétaire occupante aux revenus très modestes, demeurant 17, Fg Ste-Blanche à MOISSAC,

**VU** l'avis de la commission locale d'amélioration d'habitat (CLAH) réunie le 24 juin 2016 et de la commission d'accompagnement communale réunie en Mairie le 24 août 2016,

**CONSIDERANT** que Mme EL MOUDDEN AICHA, remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH,

**CONSIDERANT**, en effet, que Mme EL MOUDDEN AICHA met en œuvre des travaux d'aménagement d'une salle de bain au rez de chaussée (adaptation du logement permettant de favoriser l'autonomie de la propriétaire) et des travaux d'amélioration thermique de son habitation pour un montant total de 46 123.56 € HT (dont 20 000 € de dépense subventionnable), portant sur :

- Aménagement d'une salle de bain au rez de chaussée,
- Remplacement de la chaudière,
- Mise aux normes électriques,
- Remplacement des menuiseries,
- VMC
- Isolation des combles et d'une partie des murs.

**CONSIDERANT** que l'ANAH attribue une aide de 50% à Mme EL MOUDDEN AICHA, propriétaire occupante, aux revenus très modestes, dans le cadre du fond d'aide à la rénovation thermique (FART),

**CONSIDERANT** que sur la base d'un total de travaux de 46 123.56 € HT (dont 20 000 € de dépense subventionnable), le montant total de 18 500 € alloués par les différents partenaires à Mme EL MOUDDEN AICHA, se décompose de la façon suivante :

- 10 000 € versés par l'ANAH
- 2 000 € versés dans le cadre de l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE),
- 1 000 € versés par le conseil départemental,
- 1 500 € versés par la Région (éco chèque),
- 4 000 € versés par la Commune de Moissac (dont 1 000 € pour le volet économie énergie et 3000 € pour le volet autonomie)

*(pour information, le reste à charge pour la propriétaire occupante est de 27 623.56 €),*

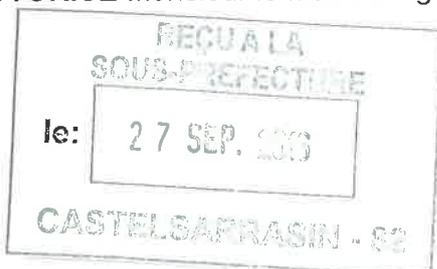
**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de verser à Mme EL MOUDDEN AICHA une subvention de 4 000 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016,

**DIT** que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'ANAH et sous réserve du respect des prescriptions,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.



Pour copie conforme  
Moissac le 26 septembre 2016  
Le Maire,  
  
Jean-Michel HENRYOT